

**ARRÊTE PORTANT DELEGATION DE FONCTIONS
A MADAME MARYSE BERTRAND
4ème CONSEILLERE COMMUNAUTAIRE DELEGUEE**

Le Président de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L5211-9,

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois portant fixation de la composition du Bureau,

VU la délibération du Conseil Communautaire du 8 avril 2008 fixant les indemnités du Président, des Vice-présidents et des délégués de fonctions,

VU le procès verbal d'élection de la séance du Conseil Communautaire en date du 8 avril 2008 au cours de laquelle ont été élus le Président, les Vice-présidents et les membres du Bureau,

Vu les délibérations du conseil communautaire du 8 décembre 2009 portant extension et transferts de compétences,

ARRÊTE

Article 1 : champ de la délégation

Monsieur Philippe BONNECARRERE, Président de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois, donne sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation de fonctions à Madame Maryse BERTRAND, en sa qualité de 4^{ème} conseillère communautaire déléguée, pour les champs de compétence ci-après définis :

- Politique de la Ville
- Développement de l'économie solidaire et sociale
- Prévention de la délinquance
- PLIE
- Médiathèque de Saint-Juéry

Madame Maryse BERTRAND est chargée de participer à l'animation des travaux de la commission "Cadre de vie - Solidarité" et de la sous-commission « médiathèque » créée en son sein.

Article 2 : délégation de signature

Délégation permanente est donnée à Madame Maryse BERTRAND, à l'effet de signer, au nom du Président et dans le respect des attributions confiées par le Conseil communautaire, tous courriers, conventions, engagements et liquidations comptables afférents aux fonctions définies à l'article 1 à l'exception des marchés publics.

Article 3 : indemnités de fonction

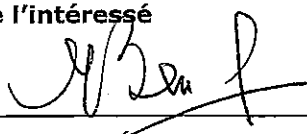
Madame Maryse BERTRAND percevra l'indemnité de fonction fixée par délibération du Conseil Communautaire.

Article 4: exécution

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Notifié à l'intéressé le 2/03/10

Signature de l'intéressé



Fait à Saint-Juéry le 19 FEV 2010

de
Philippe BONNECARRERE

PHILIPPE BONNECARRERE

